

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de régler la circulation et le stationnement afin de permettre l'exécution de travaux de voirie (Déploiement réseau FTTH – phase vérification réseau – pose des câbles et raccordements après vérification) par l'entreprise SOTRANASA sur l'Avenue de Montpellier – du 20/07/2020 au 19/08/2020 inclus.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre l'exécution de travaux de voirie (Déploiement réseau FTTH – phase vérification réseau – pose des câbles et raccordements après vérification) par l'entreprise SOTRANASA sur l'Avenue de Montpellier – du 20/07/2020 au 19/08/2020 inclus, le stationnement et la circulation seront réglementés sur l'Avenue de Montpellier de la manière suivante :

- **Stationnement interdit sur l'emprise du chantier (Partie comprise entre la Rue des Clauzes et la rue du Général Berthézène)**
- **Travaux en ½ chaussée**
- **Circulation alternée**
- **Vitesse limitée à 30 km/h**

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires, notamment un alternat par feux ou manuel pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries + Transports en Commun

- Publiée en Mairie

Le Maire,

Guy LAURET.

The image shows a blue ink signature of Guy LAURET over a circular official stamp of the Mairie de Vendargues. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VENDARGUES' and 'HERAULT' around a central emblem.